

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 7

Artikel: L'appréciation médico-militaire de l'aptitude au service, et plus particulièrement celle des conscrits par les CVSR
Autor: Verrey, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Major EMG M.-H. Montfort

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.

Chèques post. 10-5209 – **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse

périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.

Permedia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS:	Suisse	1 an: Fr. 22.—	Prix du numéro
	Etranger	1 an: Fr. 27.—	Fr. 2.50

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.

Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

L'appréciation médico-militaire de l'aptitude au service, et plus particulièrement celle des conscrits par les CVSR

Quel titre magistralement rébarbatif et propre à décourager le lecteur le mieux intentionné! Je me résous tout de même à entrer en lice sur cet objet pour trois raisons. Les conscrits, leurs parents et connaissances, surpris par les décisions des CVS ont toujours été et sont encore nombreux; les échos m'en parviennent. Je pense, d'autre part, que malgré toute la bonne volonté, les capacités et la conscience professionnelle des médecins militaires, liés par les instructions du service de santé, l'actuelle visite sanitaire est en partie dépassée, comme l'est le mode de recrutement lui-même. J'estime enfin que je dispose du recul nécessaire et d'une expérience bientôt vieille de douze ans m'autorisant à en parler en toute connaissance de cause. Que l'on me comprenne bien, je ne condamne pas; tout système est perfectible et destiné à s'adapter à l'évolution naturelle.

HIER ET AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, à quelques détails près, ressemble à hier comme deux frères que séparent quelques années. Le rituel est inchangé :

— La visite sanitaire dite d'entrée, premier dépistage de l'état général, permet de constituer le groupe dénommé médical par tradition et formé des suspects d'une maladie ou d'un handicap physique ou psychique momentané ou définitif. Ce groupe, plus ou moins étoffé selon les effectifs et les endroits, subira la visite sanitaire en premier ; les « rescapés » — un petit tiers en général — passeront l'examen de gymnastique en dernier. Le règlement prévoit une course de 80 à 100 m pour « déterminer par une première appréciation globale l'état de santé des conscrits ». Une véritable sélection entre les inaptes éventuels et les aptes probables n'est possible que si le président et ses deux adjoints prennent le temps d'observer le comportement puis d'interroger chaque homme à l'issue de ce déplacement rapide de quelques dizaines de mètres. Je déplore que ce ne soit pas toujours le cas, que trop d'éléments inaptes partent dans les groupes d'aptés, et que ne commence déjà, et j'y reviendrai, une lutte contre la montre.

— L'examen radiologique par radioscopie a perdu ces dernières années une partie de son utilité ; il vient d'être supprimé à brûle-pourpoint par le service de santé. Suivant les lieux de recrutement, les distances étaient souvent fort longues entre l'hôpital et les locaux de recrutement, collèges ou autres bâtiments officiels.

— La rédaction du test d'indication devrait permettre de déceler les conscrits légèrement ou plus sérieusement déficients sur le plan mental. Qui devrait ... tout d'abord ils sont fort rares et cette rédaction plus ou moins heureuse ne remplit pas entièrement son but. Beaucoup de jeunes ont perdu l'habitude d'écrire ; placés devant l'obligation d'une composition, suite logique d'un texte déjà imprimé de quelques phrases, les malheureux, souvent désemparés, laissent une page vierge alors qu'ils ont suivi plus ou moins normalement leurs classes ; cette carence peut faire douter à tort de leurs capacités intellectuelles. Ajoutons que le narrateur dispose de quelque dix minutes seulement et que les explications du responsable des opérations sont parfois hâtives, incomplètes et peu claires. Certains farfelus ou contestataires profitent de cette aubaine pour se défouler plus grossièrement que spirituellement. Le principal défaut de

ce test est le déséquilibre entre le délai de rédaction fort court, le résultat cherché et son exploitation par les médecins avant le début de la visite sanitaire. Il semblerait plus utile de remplacer cet écrit par un questionnaire très détaillé de la « personnalité », semblable à celui des examens psychotechniques que doivent passer les futurs artisans et conducteurs de véhicules lourds à roues ou à chenilles. Cela demanderait évidemment du temps (encore et toujours), immobiliserait un surveillant, mais serait plus directement utile pour le président de CVS, comme surtout pour l'officier de recrutement.

L'examen médical

Lorsqu'il débute, le président de CVS a en mains :

— le questionnaire médical bleu, reçu à domicile de l'autorité militaire cantonale et établi avec plus ou moins d'intelligence et de conscience par le conscrit. Entre l'hurluberlu qui n'y a rien compris ou se croit très malin et le malade imaginaire s'appesantissant complaisamment, avec ou sans l'aide de ses « médecins privés » sur ses multiples maux, toutes les nuances sont possibles ;

— les certificats éventuels et honnêtes dans la très grande majorité des cas, les radiographies, de pied en cap parfois à Genève, plus rares à la campagne, en augmentation régulière dans le monde étudiantin des villes, surtout les dos, l'excuse la plus facile pour se dérober à son devoir et fuir toutes les servitudes de la vie militaire du milicien ;

— le test d'indication ;

— les résultats des examens de gymnastique des groupes « d'aptés », passés avant l'examen médical et reportés sur la feuille de recrutement avec les réponses au questionnaire rempli au début de la matinée par les experts de gymnastique concernant les écoles suivies, l'apprentissage, ainsi que les activités sportives et bien trop rares dans le Pays de Vaud et à Genève. Pour compléter l'anamnèse du conscrit, le président de CVS devrait pouvoir consulter les livrets scolaires et d'apprentissage, d'aptitude physique, malheureusement restés trop souvent à la maison ou détruits par suite de la négligence congénitale ou acquise de trop de jeunes d'aujourd'hui.

Lorsque le groupe se présente (6 à 10 hommes pour les groupes normaux, de 10 à 18 pour le groupe médical, selon les effectifs de la journée et les régions — à Genève, il n'est pas rare que le premier groupe des handicapés comprenne la moitié des présents), une brève orientation est donnée sur le but de la visite sanitaire. Depuis 1971, un important pas a été franchi sous forme d'un contrôle collectif avec examen audiométrique et orthopédique et auscultation plus attentive du cœur. Suit l'examen individuel bien connu, taille, poids, périmètre du thorax et du bras, acuité visuelle, hernie éventuelle et prise de sang pour la détermination du groupe sanguin. Pendant ces mensurations, le président de CVS a le temps d'annoter le questionnaire médical, d'étudier les documents apportés et de poser l'une ou l'autre question au conscrit. Il consulte ou non ses collaborateurs suivant sa conception de la collaboration. Il dicte ensuite sa décision aux secrétaires, avec les références de la *nosologia militaris*, pour inscription sur le livret de service et la feuille de recrutement. Il doit enfin communiquer cette décision au jeune homme, lequel peut recourir dans le délai d'un mois. Il y a cinq possibilités: apte au service, *apte au service et inapte au tir*, apte au service complémentaire, ajourné au recrutement complémentaire ou pour un ou deux ans, inapte au service. En cas d'aptitude limitée au service, il est indispensable de noter, à l'intention de l'officier de recrutement ou du commandant d'arrondissement pour les SC, la capacité probable de rendement du conscrit (peu apte à la marche ou au port d'une charge lourde, etc.).

Tel est dans ses grandes lignes le déroulement des examens médico-militaires du jour du recrutement terminés en général entre 1200 et 1300.

Au fur et à mesure qu'un groupe a passé la visite sanitaire et l'examen de gymnastique, il appartient à l'officier de recrutement d'entrer en lice et de se débrouiller tant bien que mal avec l'*homo* plus ou moins *sapiens* et plus ou moins apte d'aujourd'hui et de tenter, selon l'expression consacrée, de mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut! C'est là une autre histoire, et j'en ai suffisamment parlé en d'autres occasions pour me dispenser de m'y appesantir ici.

Avantages et inconvénients d'un système

Il est de la nature humaine que la solution idéale n'existe pas; toute panacée n'est qu'utopie. L'efficacité de la visite sanitaire reste au niveau

de celle du recrutement lui-même, avec ses qualités et ses défauts, avec surtout le handicap de tout ce qui peu à peu vieillit et se trouve dépassé par l'évolution normale et naturelle d'une société.

Le mal de base, et qui n'est pas propre au seul recrutement, que l'on retrouve à toutes les étapes, est certainement le manque de temps empêchant de consacrer le soin nécessaire à chaque examen ou entretien. Le futur apte ou inapte ne s'en rend certes pas compte ; les attentes sont parfois longues pour lui. En quelques heures, sept environ, plus de quarante conscrits doivent être examinés et leur sort décidé : quelques rares minutes par individu pour apprécier son aptitude et l'incorporer. Il convient d'insister à ce propos sur le fait, trop souvent oublié, qu'il ne peut pas s'agir d'une consultation, mais qu'il appartient au jeune homme lui-même d'apporter la preuve (certificat, radiographie) des ennuis physiques dont il se prévaut. En cas de doute, il est ajourné et doit consulter un spécialiste, lequel remettra, via le service de santé, un rapport complet sur son cas.

Les médecins du recrutement sont soldés comme officiers de troupes, une modeste rémunération pour un praticien consentant un important sacrifice ; en compensation, dès la fin de leur activité, ils peuvent retrouver les patients de leur clientèle privée ou d'hôpital. Les distances relativement courtes et l'automobile autorisent ce contact impossible dans les cours et les écoles. Les présidents de CVS (capitaines ou majors) accomplissent en général un service d'une quinzaine de jours ; leurs adjoints qui « paient leur galon de capitaine » sont à la tâche durant de nombreuses semaines souvent. Pour eux, les temps morts sont aussi inévitables dans la matinée : entre le premier tri et le début de la visite sanitaire, entre les groupes par l'effet des distances parfois fort longues des emplacements de gymnastique aux locaux de recrutement, par suite aussi de la durée de la visite sanitaire dépendant de la bonne ou de la mauvaise qualité de l'homme. Bref, les attentes et les motifs de frictions ne manquent pas lorsqu'il est nécessaire de faire jouer tous les rouages d'une journée de recrutement, toujours un peu les mêmes, mais changeant d'un lieu de recrutement à l'autre. Il y a parfois aussi incompatibilité d'humeur entre l'un ou l'autre personnage, incidents difficilement évitables entre personnalités aux caractères bien différenciés et qui tiennent à en faire la démonstration. L'éloignement des restaurants pour le repas des conscrits, la propension de certains plantons responsables des groupes à prolonger l'euphorie de cet agréable moment n'arrangent pas les choses. Ajoutons pour faire bonne mesure

qu'il arrive que les bagages restent en panne... des personnes indispensables et importantes aussi...

Les multiples servitudes des lieux de recrutement, les surfaces disponibles pour la visite sanitaire, les vestiaires, les commodités essentielles (lavabos et eau courante, mobilier), les conditions d'éclairage et de chauffage, de tranquillité (audiométrie), laissent trop souvent à désirer. L'ordonnance sur le recrutement prévoit en effet qu'il appartient aux communes, de même que pour les cours de répétition ou les inspections, de mettre le nécessaire à disposition. Autorités communales, chefs de section, concierges, se donnent dans la très grande majorité des cas beaucoup de peine pour tenir compte des demandes des commandants d'arrondissement; des progrès ont été certainement réalisés ces dernières années, mais jamais rien n'est définitif; il suffit d'un nouveau chef de section, d'un nouveau concierge, d'un incendie (Lausanne 1971) ou d'un autre incident (séance de tribunal de district) pour que tout soit remis en question. A chaque nouvelle étape — quinze pour le canton de Vaud — les secrétaires doivent déballer et remballer le très nombreux matériel de travail; il faut le transporter par train ou camionnette, puis dans les différents locaux. Ne parlons pas des petits problèmes de cohabitation avec la troupe dans les casernes, avec les enfants dans les écoles. Je profite de cette occasion pour rendre hommage aux secrétaires, aux responsables des casernes et des écoles, des communes, lesquels, avec gentillesse et compréhension, font ce qu'ils peuvent pour que notre séjour dans leur localité soit aussi supportable que possible. Ce contact humain est irremplaçable et est un des éléments les plus réconfortants de notre vie de nomade.

Le petit cirque ambulant a son charme un peu désuet, encore faut-il qu'il dispose des installations nécessaires, pas trop vétustes, pour que chaque artiste puisse y aller de son numéro sans trop y laisser son bon moral et sa santé. Si le pyromane du Centre sportif de Vidy a rendu un utile service en boutant le feu à la cave à bière de l'Expo 64 promue au rang de « centre de recrutement lausannois »... pour permettre de construire plus beau qu'avant comme dans la chanson, contestataire de notre société, il serait heureux d'apprendre que la commission de recrutement, sinistrée et réfugiée dans les alvéoles du vestiaire souterrain, a été obligée de travailler dans des conditions que Courteline aurait appréciées à leur juste valeur... mais pas nous! Dans les casernes cantonales de Genève et de Sion, le travail est nettement facilité, surtout lorsque la troupe est en grande course.

Le renouvellement assez fréquent du personnel médical, des présidents de CVS surtout, est certes sympathique et permet de faire la connaissance de praticiens venus de toutes les spécialités et de tous les horizons et cette collaboration de tous les jours aura été pour le « vieil » officier de recrutement un réel enrichissement. Il convient toutefois de se poser honnêtement la question si, malgré des prescriptions très détaillées en matière de visite sanitaire, ces changements sont compatibles avec la nécessité d'assurer une unité de jugement et de décision.

Chacun a sa personnalité, bien heureusement, ses idées, ses expériences professionnelles et militaires. L'un veut donner encore sa chance au jeune légèrement handicapé et l'autre estimera au contraire que c'est prendre de trop gros risques et exposer l'assurance militaire à des frais inutiles; l'un est optimiste, l'autre nettement pessimiste; celui-ci voit au travers de l'optique de sa spécialité, celui-là dispose des connaissances d'une médecine plus généralisée; l'un enfin a derrière lui une longue expérience de médecin de troupe que l'autre n'a pas encore. Bref, le conscrit examiné aujourd'hui par le président X pourrait fort bien, le lendemain ou quelques jours plus tard, être l'objet d'une décision différente de la part du médecin Y. L'avis et la coopération active, la passivité et le désintérêt des adjoints, peuvent enfin être d'un certain poids. Monsieur A peut estimer, et avec combien de raison, devoir donner les motifs détaillés de sa décision, accompagnés de quelques conseils alors que Monsieur B ne prononcera son verdict qu'à la seule intention du secrétaire, le jeune homme ne comprenant plus alors pourquoi il a été catalogué comme inapte plutôt que comme apte, ou inversement. Et c'est ainsi qu'avec l'un le pour-cent des aptes est plus grand qu'avec l'autre, que celui-ci préfère ajourner, alors que celui-là est pour les solutions définitives.

La rapidité des opérations et, parfois, le manque d'information et de contact avec le conscrit passant sous la toise, font que ce dernier, quelque peu éberlué, sort du local de visite sans trop bien comprendre le pourquoi de son inaptitude partielle ou totale, surtout à la campagne et dans les milieux des manœuvres et des apprentis manuels. La société très mélangée dite des étudiants, des villes surtout, habituée à consulter les nombreux praticiens civils pour un oui ou un non, quelques montagnards roublards des hautes vallées, par tradition de famille, savent en compensation fort bien et en surchargeant le questionnaire bleu, comment on peut essayer

de tricher et de se soustraire aux inconvénients du service, à tout le moins de se faire ajourner dans l'espoir de finir par lasser son monde.

Une possibilité de recours existe bel et bien, nous l'avons vu, et les jeunes le savent; il sont orientés verbalement et par écrit, mais ils n'en font que rarement usage, par négligence et laisser-aller le plus souvent; le temps passe et ils le regrettent parfois, attirés par une place dans l'administration publique.

Il conviendrait, dans l'appréciation de l'aptitude, de mieux tenir compte du désir et de la volonté de faire du service ou au contraire de l'attitude caractérielle de l'individu persuadé d'être un malade; le critère des dos est typique à ce sujet. Le oui, le oui mais, ou le non à la fin du questionnaire médical:

« Vous sentez-vous capable de faire du service militaire? »

« Sinon pourquoi? »

est toujours révélateur.

Les conscrits et la CVS

Il est des jeunes qui répondent honnêtement « oui », mais qui ne savent pas qu'ils sont en réalité inaptes, et d'autres qui répondent « non » pour le plaisir, par bêtise, par principe et sont en parfaite santé. Il n'en reste pas moins que la réponse à ces deux questions est un test de la mentalité; si l'on prend deux individus de même qualité et présentant les mêmes caractéristiques, mais affligés du même léger handicap, l'un, le « oui » arrivera certainement à accomplir son service, alors que l'autre, le « non », à moins qu'il ne trouve son chemin de Damas, de CVS en CVS, finira par lasser son monde et quitter l'armée. « Le moi est haïssable... » Lorsque je me suis présenté il y a quarante-trois années pour le recrutement, j'ai été obligé d'insister pour être accepté, sous prétexte d'un « cœur sportif », dit aujourd'hui « cœur de soldat ». Que de sportifs dits de pointe, ne sont pas devenus soldats et se moquent de ceux qui le sont! Cet exemple seulement, et j'en connais bien d'autres, pour souligner que, hier comme maintenant, celui qui veut est parfaitement capable de faire son devoir et que celui qui ne veut pas trouvera trente-six mille prétextes pour se dérober. Dans l'immense famille des grincheux, des hypochondriaques, des éternels « minés », c'est le dos, devenu la meilleure et

la plus facile excuse, qui bat les records de l'inaptitude désirée et voulue par de trop nombreux caractériels. Ces dos, objet de leur traumatisme, empoisonneront du reste tout aussi bien leur vie de famille, professionnelle et sociale.

On reste confondu et assez effrayé, et chacun peut le constater dans son entourage, du nombre d'hommes déclarés inaptes au recrutement ou au cours des années par les CVS ordinaires et apparemment en bonne santé. Que l'on songe à la comédie du thorax durant de trop nombreuses années et que d'adolescents plus ou moins fluets à dix-neuf ans devenus quelques années plus tard d'impressionnantes « armoires à glace »! Chacun a connaissance aussi de cas d'individus se vantant d'avoir réussi avec machiavélisme à être déclarés inaptes et rayonnant de santé... et de fierté du bon tour qu'ils ont joué. Je pense que le nombre de ces gens-là diminuera lorsque l'on parviendra à exiger d'eux des taxes plus sévères et fort différentes de celles que paie un pauvre diable handicapé et n'en pouvant rien. Cela commence avant le recrutement, continue avec le recrutement, puis à l'école de recrues et au cours de répétition. A force de lasser son monde, on obtient ce que l'on veut. C'est une forme de lâcheté et d'injustice.

Ces quelques remarques pour souligner la triste mentalité des cyniques et pour saluer la majorité des honnêtes et des fidèles.

La santé de l'homme évolue en bien et plus souvent en mal; ce qui est vrai aujourd'hui, ne le sera plus demain. Je suis persuadé que de même qu'il est normal de maintenir le système des CVS qui semaine après semaine retirent de l'armée les éléments devenus réellement inaptes, il serait souhaitable de revoir, à intervalles réguliers, tous les hommes d'une classe d'âge sous une forme semblable à celle du recrutement, aptes et inaptes, pour leur faire passer une nouvelle visite sanitaire et les « recycler » dans le cadre de l'armée en fonction de leur état de santé certes, mais également de leurs moyens sur le double plan de l'aptitude et de l'activité professionnelle. Il serait possible ainsi de récupérer de nombreux cadres et soldats et de les remettre dans le circuit.

L'attitude générale et le comportement du conscrit face aux médecins est très variable d'un canton à l'autre et d'une région à l'autre, selon la profession, la mentalité, le cadre familial et social, donc l'éducation et l'instruction. En fait, on trouve les malades, le sachant et le déclarant et il ne reste plus qu'à plaindre le pauvre diable qu'une maladie congénitale ou acquise, un accident grave, condamne à traîner sa misère jusqu'au

bout. On trouve aussi toute la gamme des fumistes et des imposteurs, aidés ou non, traumatisés parfois par tous les charlatans qu'engendre un monde désaxé. Exceptionnels dans les milieux sains de la campagne, leur nombre augmente chaque année à Lausanne, à Genève et dans l'une ou l'autre petite ville de province.

Les paradoxes

Je n'en citerai que deux... il y en a d'autres :

- les non-armés (refus du port de l'arme),
- les aptes au service et inaptes au tir.

Je n'insisterai pas sur ce premier paradoxe et sur cette injustice et cette inégalité de traitement voulant que l'officier de recrutement soit obligé d'accepter, sous réserve d'une attestation trop souvent de complaisance, la déclaration du jeune homme qui refuse le port de l'arme et demande d'être incorporé dans les troupes sanitaires, alors que le porteur d'arme ne peut pas toujours être incorporé selon son désir et doit alors accepter son sort. Cette question des non-armés revêt une importance capitale; j'y reviendrai un jour.

Le deuxième paradoxe est la conséquence directe de l'introduction de l'audiomètre pour l'examen de l'ouïe. Ce sont pour la plupart *les jeunes tireurs* qui deviennent inaptes au tir... parce que, peut-être, certains ont négligé de prendre les précautions nécessaires. Si, par aventure, tous nos soldats subissaient ce contrôle, il ne resterait plus beaucoup d'aptes au tir! L'inscription dans le livret de service me semble devoir rester lettre morte pour les bons tireurs de nos Abbayes vaudoises; ils continueront hors service à s'adonner à leur sport favori. J'ai le ferme espoir que nos sociétés de tir et nos tireurs, ayant pris conscience de ce gros risque, mettront tout en œuvre pour protéger leurs membres. On peut penser alors que les inaptes au tir diminueront progressivement. Aimant et pratiquant ce sport, ils sont mis aujourd'hui sur le même pied quant à l'incorporation que les non-armés!

DEMAIN

Notre mode de travail, quelque peu artisanal, n'est en réalité pas aussi lamentable que d'aucuns veulent le faire croire, encore qu'il devient

nécessaire et peut-être urgent qu'il s'adapte aux exigences d'une société œuvrant à l'âge de l'efficacité et de l'électronique. Il convient pourtant de garder la tête froide; avant de construire et d'équiper des *centres de recrutement*, avec tout ce que cela représente d'investissements de toutes natures, il importe de savoir ce que nous voulons. Quelle structure aura l'armée de demain, compte tenu de ses missions et des ressources physiques et morales des habitants de ce pays soumis à toutes les agressions et à tous les malaises de notre monde et de notre société? Serons-nous obligés de nous contenter d'un ersatz d'armée de milice avec un cinquante ou un soixante pour cent d'aptés, de citoyens astreints au service, acceptant l'abstention pour de multiples raisons d'une fraction importante des jeunes en âge de servir? Devrons-nous choisir une sorte de compromis entre une milice réduite et un important noyau de professionnels, une organisation plurale à différentes fins: éléments de défense militaire et totale, de secours et d'intervention dans le pays ou à l'extérieur, de simple service national, d'aide au tiers monde? Quelle que soit pourtant la réponse donnée à ces questions de base et la solution choisie, il deviendra indispensable un jour, et un jour proche, même dans l'hypothèse d'une conversion lente et méthodique à de nouvelles conceptions, de disposer de l'instrument permettant seul, dans de bonnes conditions de travail et d'efficacité, d'apprécier et de décider des possibilités de tout individu destiné à servir la collectivité nationale ou internationale.

Ce ou ces centres (un par canton ou région sans tenir compte des frontières cantonales) devrait comporter un ensemble de locaux d'exams, d'investigations, d'entretiens, de salles communautaires, le séjour pouvant durer deux à trois jours. Ces mêmes établissements pourraient servir à des recyclages ultérieurs.

Par la force des choses et des habitudes bien ancrées de notre fédéralisme qui veut qu'un officier fédéral collabore étroitement avec un officier cantonal dans un cadre communal, il est vrai que le chemin peut encore être long avant que ce pas capital ne soit franchi. Espérons tout de même que la logique l'emporte un jour sur l'esprit de clocher.

Ne nous faisons pourtant pas trop d'illusions. Les éternels mécontents et tous ceux se complaisant dans la critique facile n'en seront pas pour autant désarmés. Même une armée très évoluée et différenciée ne pourra pas compter que des spécialistes. Certains esprits forts s'imaginent que les scientifiques et les techniciens courent les rues; on aura beau multiplier

les universités et les technicums, on trouvera toujours des gens dont les capacités intellectuelles ne peuvent pas dépasser certaines limites; ils continueront à rendre encore longtemps les services adaptés à leurs facultés.

En définitive, l'apparition pas trop lointaine si possible de centres de recrutement, avec des examens plus approfondis de l'état de santé et de la personnalité de l'homme semble seule susceptible de porter remède aux inconvénients du système actuel de recrutement, dont l'examen médico-militaire du conscrit n'est qu'un des aspects.

Colonel Henri VERREY

